

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 18 juin 2026
Date de publication : 30 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGÉ, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETEN, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Christine HEINTZ, Jérôme GRELET.

Absents : Sophie FAVRIOU, Thierry PETRAULT, Laure MAGOT. Eric PREVOST, Bernard de LOYNES.

Excusée : Sylvie VIVIER.

Pouvoirs : Kevin GAILLARD donne pouvoir à Christophe RENAUD, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETEN, Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Emilie Y-HRAH-KRONG, Nathalie PETRAULT donne pouvoir à Dominique PAYET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Dominique PAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260624-DE-2026-06-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026



DE-2026-06-09 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI DU NIORTAIS ET HAUT VAL DE SÈVRE POUR LES ANNÉES 2024-2027- SUBVENTION 2026

Rapporteur : Stéphane BAUDRY

Créé le 29 avril 2010, le Comité de Bassin d'Emploi du Niortais et Haut Val de Sèvre est une instance de dialogue social et a pour objet de :

- Mener des travaux de prospective sur l'évolution de l'économie et par conséquent de l'emploi, notamment en observant, en analysant et en croisant les points de vue sur l'évolution de l'emploi du Bassin Niortais et Haut Val de Sèvre ;
- Proposer, orienter et/ou mettre en œuvre des actions coordonnées de nature à favoriser le maintien et le développement de l'emploi ;
- Analyser les besoins et aider à la définition des contenus et actions de formation et de qualification, en liaison avec les différents acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le Comité de Bassin d'Emploi du Niortais et Haut Val de Sèvre intervient sur le territoire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Une convention signée en 2024 a pour objet de définir les modalités de la participation financière de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre au fonctionnement du CBE pour les années 2024 et 2027 et de déterminer l'engagement du CBE en contrepartie de ce partenariat, nonobstant les travaux menés au sein du CBE par les élus communautaires.

La Communauté de communes s'engage à soutenir financièrement, par le versement de sa cotisation annuelle forfaitaire destinée au budget de fonctionnement, le CBE pour une période de 4 ans.

La subvention de fonctionnement versée au CBE du Niortais et Haut Val de Sèvre est fixée à 1.24€ par habitant, soit 39 428,28 € pour 2026. Pour mémoire, le montant était de 39 310,48 € en 2025, le montant par habitant demeurant inchangé.

Les axes de travail pour 2026 sont définis de la façon suivante :

- GPECT (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences Territorial) Industrie : le CBE du Niortais et Haut Val de Sèvre agira sur les thématiques Ressources Humaines-emploi pour la filière Industrie, en lien avec le personnel du service développement économique et dans le cadre de la démarche Territoires d'Industrie.
 - Animation d'au moins 2 Clubs RH Industrie/TL
 - Coordination du groupe Industri'elles
- GPECT Hôtellerie-Restauration : le CBE du Niortais et Haut Val de Sèvre agira sur les thématiques Ressources Humaines-emploi pour la filière Hôtellerie-Restauration en lien avec le personnel du service développement économique.
 - Animation d'1 Club RH
 - Organisation d'un petit-déjeuner « Inclusif »
 - Organisation 2 Visites d'entreprises à destination des prescripteurs
 - Coordination des Journées Portes Ouvertes de l'Hôtellerie-Restauration – 6 visites d'entreprises
 - Rencontre partenariale Hôtellerie-Restauration Emploi/Formation du Niortais et Haut Val de Sèvre
 - Soutien à l'organisation de formation
 - Déploiement d'une campagne de valorisation des outils coconstruits avec les employeurs (vidéo de promotion de la filière et fiche conseil « rémunération »)
- GPECT multisectorielle :
 - Animation d'au moins 2 Clubs RH (ou atelier, conférence)
 - Organisation d'un Job dating au Club de l'Acclameur à Niort
 - Organisation d'un Rallye des entreprises (lieu à définir) envisagée
 - Co-organisation d'un Job Dating territorial à La Crèche
- RH TPE : le CBE du Niortais et Haut Val de Sèvre agira sur les thématiques Ressources Humaines-emploi spécifiquement pour les TPE de moins de 10 salariés, via la Plateforme RH TPE et en lien avec le personnel du service développement économique.
 - Passation d'au moins 30 entretiens RH
 - Au moins 50% de la trentaine de TPE qui seront rencontrées en entretien traiteront du sujet GPEC et mutations professionnelles
 - Mise en place d'un outil ou un événement « actions correctives collectives »
 - Coordination de 2 comités de pilotage
- Les entreprises s'engagent en Deux-Sèvres :
 - Actions se rassembler, s'informer et passer à l'action, avec un Focus « publics femmes très éloignées de l'emploi »
- Observatoire/prospective : afin d'alimenter les politiques publiques et de favoriser le partage d'expertise, d'ingénierie et de données avec les partenaires :
 - Organisation de 4 rencontres partenariales emploi/formation sectorielles ou thématiques (dont 1 Rencontre partenariale Territoires d'Industrie)
 - Réalisation d'un diagnostic territorial
- Clauses sociales d'insertion
 - Contribuer à la réalisation du bilan départemental
 - Participer à 4 réunions départementales et régionales de coordination des facilitateurs pour harmoniser et échanger les pratiques
 - Valoriser les clauses sociales sur le territoire
 - Effectuer le suivi des marchés clausés en cours
 - Développer des clauses sociales pour de nouveaux marchés

- Dialogue Social Territorial : accompagner et coordonner le plan d'actions
 - Organisation d'1 Assemblée Générale, 5 Conseils d'Administration, 5 bureaux
 - Participation à 2 Clubs d'entreprises
 - Participation aux écosystèmes Territoires d'Industrie
 - Participation au CLEE du Sud Deux-Sèvres (Comité local Ecole-Entreprise)
 - Participation à l'ERIP (Espace Régional d'Information de Proximité)
 - Participation au GAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1511-2, L.4251-17 et L.1611-4 ;
 Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides publiques ;
 Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.1111-4, L.1511-2, L.5211-1 et suivants, L.5214-16, L.4251-17 et L.1611-4 ;
 Vu les statuts de la Communauté de communes ;
 Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 relatif aux subventions ;
 Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides publiques ;
 Vu la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises,
 Vu l'avis du bureau communautaire en date du 17 juin 2026,

Considérant l'intérêt du territoire à soutenir les actions du Comité de Bassin d'Emploi ;

Les conseillers communautaires ci-après représentant de la communauté de communes Haut Val de Sèvre au CBE ne prennent pas part au vote : Mesdames Céline RIVOLET et Christine HEINTZ, Messieurs Gaël JOSEPH, Alain HIBON, Julien SEIGNEURET, Vincent TANNEAU, Alain BORDAGE et Philippe JUMEAU.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER les axes de travail 2026
- D'AUTORISER le versement de la subvention de 39 428,28 € au titre de l'année 2026, au CBE du Niortais et du Haut Val de Sèvre

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,